



L'ASSOCIATION DENTAIRE CANADIENNE

Le 15 octobre 2007

Courrier des lecteurs
National Post
letters@nationalpost.com

Objet : Les médecins vivement en faveur de la couverture étendue des soins dentaires

Monsieur,

Au nom des dentistes du Canada, je vous écris en réponse à l'article publié dans l'édition du samedi du National Post intitulé «Extend dental coverage, doctors urge». À en juger par l'attention qu'a suscité cet article, que ce soit auprès de l'Association médicale canadienne (AMC) ou de tous les partis politiques participant à la campagne électorale en Ontario, les soins dentaires sont rapidement devenus un objet de discussion en matière de politique publique. À mon avis, il s'agit-là d'une bonne chose, et il était temps que ce sujet soit abordé. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier le Dr Day, président de l'AMC, d'avoir attiré l'attention des médias sur cette question.

Les soins de santé buccodentaire ne font pas souvent l'objet de politiques publiques, peut-être parce que, dans son ensemble, le système de soins dentaires offre une excellente qualité de services à la plupart des Canadiens dans des délais raisonnables ou parce qu'il est presque totalement indépendant du régime d'assurance-santé. Néanmoins, l'Association dentaire canadienne (ADC) avait suggéré, il y a de cela plusieurs années, que la couverture des soins dentaires soit étendue aux personnes pour qui l'accès à des soins de santé pouvait être difficile.

Dans le mémoire que nous avons déposé en 2001 devant la Commission Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada, l'ADC favorisait l'adoption d'une démarche fondée sur les besoins, pour l'établissement d'un filet de sécurité sociale visant à offrir des soins buccodentaires aux Canadiens défavorisés sur le plan socio-économique. Nous avons de plus défini la structure qu'une telle approche devrait avoir pour maximiser les répercussions positives : les patients devraient pouvoir se rendre chez les dentistes de leur choix; les relations à long terme entre les dentistes et les patients devraient être encouragées, les dentistes et les patients devraient pouvoir prendre conjointement des décisions relatives aux traitements, sans l'intervention de tiers fondée sur la couverture offerte; il devrait être reconnu que les dentistes sont les seuls fournisseurs de soins de santé buccodentaire habilités à poser des diagnostics et à établir des plans de santé buccodentaire pour les patients, de même que les renseignements privés sur la santé des patients devraient être protégés par les dentistes qui leur prodiguent des soins et par les organismes gouvernementaux qui financent ces soins.

Notre expérience nous indique que les gouvernements ont souvent géré les programmes de soins dentaires publics existants en concentrant leurs ressources sur l'administration de ces programmes plutôt que sur les soins. Cette situation s'explique peut-être par un manque d'expertise dans le domaine plutôt que par un manque de bonne volonté de leur part.

C'est ici que l'ADC, les associations provinciales et territoriales et les organismes de réglementation dentaire peuvent intervenir dans le débat pour que les parties puissent profiter de leur expertise et de leurs compétences. Les dentistes rêvent du jour où tous les Canadiens auront accès à des soins de santé buccodentaire. Ce sera avec plaisir que nous vous aiderons si vous nous en faites la demande. En tant qu'experts dans ce type de soins, nous sommes plus que disposés à prendre part aux discussions qui ont cours actuellement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Smith', with a long horizontal stroke extending to the right.

Darryl Smith
Président
L'Association dentaire canadienne